



Communiqué de presse

## Ukraine : conjuguer solidarité avec responsabilité pour enfin protéger les agriculteurs des distorsions !

**Paris, le 21 mars 2024 – Pourtant adoptée par les députés européens la semaine dernière, une position destinée à mieux protéger les agriculteurs français et européens, n'a pas été validée ! Pour la FNSEA et ses associations spécialisées concernées, cet énième rebondissement n'est plus supportable.**

*« La position votée à la majorité par le Parlement européen la semaine dernière était perfectible mais elle était le fruit d'un compromis encourageant pour protéger les agriculteurs français et européens des distorsions intenablement générées par la libéralisation des échanges avec l'Ukraine. »* s'alarment la FNSEA et ses associations spécialisées des filières grandes cultures et avicoles françaises suite au résultat insuffisant des négociations hier à Bruxelles, et les volte-face incompréhensibles du Parlement européen.

Notamment votée le 14 mars dernier cette position réaffirmait la nécessaire solidarité avec l'Ukraine mais également la nécessité de mieux protéger les agriculteurs européens des distorsions de concurrence qui résultent notamment de la levée des droits de douane sur les importations ukrainiennes et des coûts de production ukrainiens inférieurs. Le dispositif prévoyait ainsi des clauses de sauvegardes automatiques pour les filières agricoles les plus impactées.

La FNSEA, l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la CFA soulignent que ce n'est pas en affaiblissant l'agriculture française et européenne que nous permettrons un soutien durable à l'Ukraine. Elles demandent que la position défendue par la France, et soutenue par l'ensemble des agriculteurs européens soit adoptée :

- L'inclusion du blé et de l'orge dans la clause de sauvegarde automatique,
- Une période de référence fixée sur la moyenne des importations de 2021-2022-2023, pour tous les secteurs concernés (ce qui aboutit déjà à des contingents très importants poussant à ses limites les capacités d'absorption des produits sur le marché unique),
- Un délai d'activation de la sauvegarde porté de 21 à 14 jours, ce qui permettrait d'agir plus rapidement en cas de situation dégradée.

*« Le gouvernement français doit poursuivre ses efforts et être entendu à Bruxelles ! L'exclusion du blé ou de l'orge, tout comme une période de référence 2022/2023, avec des volumes d'importation records, serait interprété par les agriculteurs comme une provocation, puisqu'il rendrait le dispositif quasiment inopérant »* avertissent la FNSEA, l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la CFA.

## **CONTACTS PRESSE :**

**FNSEA** : Antoine Giacomazzo – [antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr](mailto:antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr) – 07 78 11 69 86

**AGPB** : Hamza CHEMRAKHI - [hamza.chemrakhi@comfluence.fr](mailto:hamza.chemrakhi@comfluence.fr) - 01 40 07 34 27

**AGPM** : Guillaume LE HOAN - [guillaume.le-hoan@agpm.com](mailto:guillaume.le-hoan@agpm.com) - 06 16 04 42 30

**CGB** : Carine MEIER - [cmeier@cgb-france.fr](mailto:cmeier@cgb-france.fr) - 06 27 05 23 80

**CFA** : Nathalie FEUGEAS - [nfeugeas@aviculteurs-france.fr](mailto:nfeugeas@aviculteurs-france.fr) - 06.82.00.36.51

## **A PROPOS DE :**



**La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)**, fondée en 1946, premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (céréales, lait, viandes, fruits et légumes, etc.) et plus de 212 000 adhérents, elle se bat pour accompagner les paysans Français dans leurs projets et trouver des solutions à leurs difficultés quelle que soit la taille de leur exploitation, leur mode de production, leurs signes de qualité ou circuits de commercialisation (circuits courts, restauration, exportation...). Le réseau FNSEA dynamise la vie locale, dialogue avec les citoyens et porte la voix des agriculteurs dans les instances européennes et internationales. <https://www.fnsea.fr/>



**L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales)** agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB accompagne les céréaliers dans des transitions responsables. Les céréaliers de France rassemblés au sein de l'AGPB ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)



**L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs)** est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsicole française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. [www.maizeurop.com/structure/agpm](http://www.maizeurop.com/structure/agpm)



**La CFA (Confédération Française de l'Aviculture)** est un syndicat professionnel agricole qui rassemble les producteurs d'œufs, de volailles de chair, de lapins, de palmipèdes à foie gras et d'autres espèces spécialisées rattachées à l'aviculture. Elle regroupe des producteurs quel que soit leur mode de production (standard, certifié, label rouge, bio...) et de commercialisation (sous contrat, vente directe...). La CFA est constituée d'une soixantaine de sections départementales réunies également au niveau régional



**La CGB (Confédération générale des planteurs de Betteraves)** est une association spécialisée de la FNSEA. Fondée en 1921, elle regroupe 11 délégations départementales. La CGB est une institution représentative qui a pour rôle de défendre les betteraviers et promouvoir la betterave sucrière française. [www.cgb-france.fr/](http://www.cgb-france.fr/)



**La FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux)** est une association spécialisée de la FNSEA. Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin oléagineux, olive...) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins...). Sa mission est de représenter et défendre les intérêts de près de 120 000 producteurs répartis sur tout le territoire ainsi que la valorisation de leur production.

[www.fopoleopro.com](http://www.fopoleopro.com)